|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**MODÈLE DE RAPPORT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Aperçu du projet et des OSC** | | | |
| 1.1 Nom du projet | Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants | | |
| 1.2 Informations sur l'organisation | Organisation / Acronyme | WILD Foundation | |
| Nom de l’OSC Officiel autorisé | WILD Foundation Incorporated | |
| Titre du fonctionnaire autorisé |  | |
| Courriel du fonctionnaire autorisé |  | |
| Téléphone du fonctionnaire autorisé |  | |
| Nom du point focal du projet | Dr Susan Canney | |
| Titre | Directrice, Projet des Éléphants du Mali, Wild Foundation | |
| Courriel | susan.canney@zoo.ox.ac.uk | |
| 1.3 Renseignements sur le projet | Durée du projet | 01/05/2021 – 30/09/2024 (41 mois) | |
| Date de début | 01/05/2021 | |
| Période de rapport | 01/01/2022-31/12/2022 | |
| 1.4 Informations budgétaires | Budget du projet | USD 1 620 733,00 | |
| Contribution du PNUD pour le trimestre | USD |  |
| Fonds reçus à ce jour | USD |  |
| 1.5 Contribution financière partenaire fait à ce jour (le cas échéant) |  | | |
| 1.7. Zones d’intervention par l'organisation OSC (région, cercles, commune) | Régions de Mopti et Tombouctou, République du Mali | | |
| 1.8 Signature du fonctionnaire autorisé d’OSC |  | | Date |

|  |
| --- |
| 1. **Sommaire exécutif** |
| *Le sommaire exécutif doit être préparé après la préparation des autres sections du rapport et doit être un résumé du rapport.*   * **Rappel**  |  |  | | --- | --- | | **Composante/Résultat** | **Éléments sous la responsabilité du PEM** | | **Composante 2. Protéger les éléphants du Gourma contre le braconnage et sécuriser les voies migratoires saisonnières et les habitats clés** |  | | * La formation de l’unité anti-braconnage par Chengeta Wildlife (CW) | X | | * L’équipement de l’unité anti-braconnage à hauteur de USD 25,500 | X | | **Composante 3. Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) dans l’habitat des éléphants du Gourma.** | **X** |  * **Sommaire**   L’année 2022 a démarré dans un contexte difficile. En effet, deux à trois mois après le démarrage effectif des activités communautaires (à la fin du délai de publication des mesures de sauvegarde du PNDU le 18 octobre 2021), celles-ci ont été interrompues suite aux sanctions économiques à l’encontre du Mali début 2022 ; ceci, le temps que le projet trouve une solution pour transférer les fonds des comptes de Wild Foundation aux Etats-Unis vers le Mali. Certaines activités ont pu, malgré tout être mises en œuvre courant janvier et fin mars, mais d’autres, comme le financement des AGR, ont été repoussées plus avant.  Au niveau de la composante 2, la formation des formateurs anti-braconnage était initialement prévue pour novembre 2021. Celle-ci a cependant dû être repoussée, le temps que la DNEF trouve des stagiaires et informe le projet de ses souhaits concernant le nombre de stagiaires à former et le calendrier de la formation. Ce n'est qu'en avril 2022 que la situation s’est débloquée, la nouvelle Directrice ayant exprimé son souhait que cette activité ait lieu. Les dispositions concernant la formation ont ainsi pu être prises et la formation s’est achevée le 8 juillet.  L’activité principale réalisée au niveau de la ***Composante 2 Protéger les éléphants du Gourma contre le braconnage et sécuriser les voies migratoires saisonnières et les habitats clés*** a été la formation des formateurs anti-braconnage. Celle-ci a démarré le 9 mai, pour une durée de de 8 semaines, et s’est achevé le 7 juillet avec une remise des certificats aux 20 nouveaux formateurs maliens. Cette activité est venue finaliser le processus de transition impliquant le transfert des responsabilités pour la gestion financière et technique de l’unité anti-braconnage au gouvernement malien.  Les activités principales réalisées au niveau de la ***Composante 3 Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) dans l’habitat des éléphants du Gourma*** ont concerné :   * L’élaboration de 12 nouvelles conventions dont 7 conventions communales et intercommunales de GRN, 5 conventions communales et intercommunales qui respectent et renforcent la zonation et l’application de la législation relative à la zone centrale de la Réserver de biosphère du Gourma. * La mise en place et la formation de structures pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces conventions. * La diffusion du contenu des conventions sur les radios locales. * Le financement de 21 nouveaux micro-projets de GRN et 86 micro-projets AGR. * L’appui aux communautés organisées pour la réalisation des pare feu de protection des ressources naturelles et pastorales dans la zone de transition de la Réserve. * La sensibilisation continue des acteurs à tous les niveaux pour garantir leur engagement et leur soutien aux objectifs du projet. * La formation des communautés cibles sur les conflits H/E et les techniques de gestion des feux de brousse. |

| 1. **Rapports sur les résultats obtenus**   *Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats obtenus au cours de la période considérée et cumulativement depuis le début du programme* ***pour les indicateurs sous la responsabilité du PEM.*** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Objectif du projet*** | ***Indicateur(s)[[1]](#footnote-1)*** | ***Base de Référence (s))[[2]](#footnote-2)*** | ***Cible (s) de performance*** [[3]](#footnote-3) | | ***Source et moyen de vérification[[4]](#footnote-4)*** | **Réalisation au cours de la période de référence (Année 2022) [[5]](#footnote-5)** | **Situation globale**  En bonne voie / Contraintes / Aucun progrès / Atteint |
| **Objectif global.** Protéger les éléphants du Mali dans des sites clés et améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui vivent le long de la route de migration afin de réduire le conflit entre les hommes et les éléphants | **Indicateur obligatoire 2** Nombre de personnes (femmes/hommes) bénéficiant directement de la GCRN, de la GDF, et de la GDT dans les communes cibles | 0 | >= 14 200 (au moins 50% de femmes) | | Base de données des conventions du PEM | 111 613 bénéficiaires dont 55 853 H, 55 660 F femmes (soit 50%).[[6]](#footnote-6) | Atteint |
| **Indicateur obligatoire 3** Nombre (Population) d’éléphants dans la région du Gourma | 192-242[[7]](#footnote-7) (2017) | >=206-259[[8]](#footnote-8) | | MEP database of poaching | Aucun changement enregistré | En attente du prochain recensement prévu pour 2023 si les conditions sécuritaires le permettent. |
| **Indicateur obligatoire 4** Nombre total d’hectares des forêts et des terres boisées dans la zone du projet | 4 012-4 033[[9]](#footnote-9) | >=4 012-4 033[[10]](#footnote-10) | | Analyse des données de Hansen et al. 2013 | 3 891 ha[[11]](#footnote-11) | Situation stable |
| **Produit 3.** Augmentation de la superficie sous gestion communautaire durable des ressources naturelles (GCRN) et amélioration de la capacité des communautés locales à coexister avec les éléphants Gourma | **Indicateur 10.** Nombre annuel de conflits entre les hommes et les éléphants (HEC) dans la zone du projet | 27-40 | <=27-40 | Base de données PEM sur les HEC | | 5[[12]](#footnote-12) | En diminution. |
| **Indicateur 12.** Nombre d’hectares par an de superficie des feux de brousse incontrôlés dans la zone du projet pendant la saison sèche (octobre-mai) | 17 647[[13]](#footnote-13) | <=10 500[[14]](#footnote-14) | Télédétection et analyse SIG de la zone brûlée MODIS L3 pour octobre-mai (saison sèche au Mali) et vérification sur le terrain. | | oct 2021-mai 2022 : 18 731 ha (données MODIS)  Oct 2022-Dec 2022 : 17 365 ha  (Données terrain disponibles au moment du rapport. Les données MODIS oct-déc 2022 ne sont pas encore disponibles.) | NB : La méthode de calcul basée sur les données MODIS n’est pas adaptée à l’échelle du projet. L’interprétation des données MODIS est aussi limitée par la nature même des données. D’une part elles ne sont disponibles qu’à une résolution de 500m (ce qui rend les données difficilement comparables avec les données de terrain sur les pare-feu). D’autre part, la superficie totale brûlée est calculée en additionnant les estimations quotidiennes des superficies brûlées. Ainsi des zones brûlées plusieurs jours durant la période considérée seront comptées plusieurs fois. |
|  | **Indicateur 13**  **a.** Nombre d’hectares des pâturages et des réserves forestières établis et gérés par les populations locales | 175 000[[15]](#footnote-15) | >=225 000 | Rapports PEM sur la GCRN (relevés GPS par les promoteurs, les éco-gardes et les animateurs) ; sur la base des initiatives GRN financées par le projet et non financées par le projet. | | 38 191 ha[[16]](#footnote-16) | En bonne voie. |
|  | **b.** Nombre d’hectares mis en œuvre dans le cadre des plans communautaires de gestion des ressources naturelles mis en œuvre (à l’exclusion de la superficie des réserves de pâturage) | 0 | >=222 000[[17]](#footnote-17) |  | | 0 | La mise en œuvre des plans communaux de GRN n’a pas encore démarré. Elle démarrera avec le déclenchement du processus de financement de la mise en œuvre des plans en 2023. |

| **Produit 4 :** Les leçons apprises par le projet, ainsi que l’intégration des considérations de parité hommes-femmes, à travers le S & E participatif sont utilisées pour lutter contre le braconnage et l’IWT aux niveaux national et international | **Indicateur**15 : % de femmes parmi les participants au projet | 0 | 50 %[[18]](#footnote-18) | Analyse de contenu des rapports de mise en œuvre de la Stratégie de la parité hommes-femmes, entretiens aléatoires avec des femmes locales (Indicateur 15) | 29%[[19]](#footnote-19) | La stratégie d’engagement communautaire du projet est inclusive. Toutes les parties intéressées, tous les groupes sociaux, toutes les sensibilités sont impliqués. Ainsi, les femmes sont impliquées dans les activités du projet au même titre que les hommes, dans le respect de la culture locale. Cependant, la situation sécuritaire actuelle impose certaines limites. Par ex. l’imposition de la charia par les groupes extrémistes actifs dans la zone d’intervention limite la participation des femmes, notamment aux réunions. Pour cette raison, et par souci de sécurité en général, certaines activités (notamment certaines réunions) sont délocalisées en ville.  Par ailleurs, ce pourcentage englobe toutes les activités de manière globale et ne reflète pas nécessairement le pourcentage plus élevé de femmes dans des activités spécifiques telles que les AGR (voir section genre et équité) où les femmes représentent actuellement près de 55% des participants. |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |

| COMPOSANTE 2 : PROTEGER LES ELEPHANTS DU GOURMA CONTRE LE BRACONNAGE ET SECURISER LES VOIES MIGRATOIRES SAISONNIERES ET LES HABITATS CLES  **Résultat 2.1. L’unité anti-braconnage pour la protection des éléphants du Gourma est renforcée avec du personnel, de l’équipement et des fonds opérationnels supplémentaires ; Résultat 2.2. L’unité anti-braconnage bénéficie d’un encadrement, d’une formation avancée et d’un soutien à la surveillance**  La période de rapportage a été dominée par les activités associées au transfert des responsabilités pour la gestion de l'unité anti-braconnage au gouvernement malien, ce qui a coïncidé avec la nomination d’une nouvelle directrice à la tête de la DNEF en février 2022. Lors d’une réunion avec le ministre ce dernier a réaffirmé son soutien, tout comme la nouvelle directrice qui s’est aussi montrée très favorable au processus de transition. Cependant, son emploi du temps chargé a fait que la formation a été reportée à plusieurs reprises, avant d’être finalement programmés pour le mois de mai. Puis, la semaine où la formation devait commencer, le formateur principal de Chengeta a été hospitalisé avec pour instruction de se reposer pendant quatre semaines. Heureusement, Chengeta s'est adapté en trouvant rapidement un remplaçant et la formation a pu commencer la semaine suivante.  - Formation des formateurs anti-braconnage  Le stage de "formation des formateurs" a débuté le 9 mai, pour une durée de 8 semaines, au Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro, à Bamako avec 19 stagiaires (14 DNEF, 5 FAMA). Le vingtième stagiaire (DNEF) les a rejoints quelques jours plus tard. Une cérémonie officielle de lancement a eu lieu le 23 mai en présence du ministre de l'Environnement, et une cérémonie officielle de clôture et de remise des certificats a eu lieu le 7 juillet à l’issue de la formation (coupures de presse disponibles). Au total, dix (10) stagiaires ont complété la formation avec succès du début à la fin et ont été recommandés comme formateurs pour la brigade anti-braconnage (BAB) en priorité, ou là où le besoin est le plus grand. Dix (10) autres stagiaires ont suivi la formation avec succès à un niveau satisfaisant et ont été recommandés comme formateurs internes dans leurs secteurs respectifs.  La formation a été très appréciée des stagiaires et les réactions des deux formateurs ont été tout aussi positives. Bien que le PEM avait initialement anticipé de consolider la formation en appuyant les nouveaux formateurs pendant leur formation des nouvelles recrues, la DNEF n’a pas jugé cela nécessaire. Le Mali dispose donc maintenant de vingt (20) formateurs maliens anti-braconnage, finalisant ainsi le transfert de la gestion opérationnelle et financière de la BAB à la DNEF.  COMPOSANTE 3 : GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES (GCRN) DANS L’HABITAT DES ELEPHANTS DU GOURMA. CETTE COMPOSANTE DANS SON ENSEMBLE EST LA RESPONSABILITE DU PEM  **Résultat 3.1. Des plans de gestion communautaire des ressources naturelles dans l’habitat des éléphants sont élaborés et mis en œuvre**  Activité 3.1.1 Élaborer des plans de gestion communautaires des ressources naturelles dans les 16 communes de la zone d’intervention pour 25-30 communautés (associations, groupements)  3.1.1.1 Une campagne d'information et de sensibilisation sur le projet est conduite  *- Rencontre d’information et de sensibilisation niveau région et cercle*  Deux rencontres d’information et de sensibilisation des acteurs aux niveaux région (Douentza, Tombouctou) et cercle (Douentza, Gourma-Rharous) sur le projet ont été organisées les 15 juin et 8 juillet 2022 au conseil de cercle de Douentza. A travers ces rencontres, le projet vise à (i) Maintenir un contact régulier avec les différents responsables pour leur donner les informations sur l’évolution de la mise en œuvre des activités et avoir leur appui permanent dans la gestion des ressources naturelles et de la Réserve de Biosphère du Gourma ; (ii) Rappeler et mettre en évidence les réelles causes de dégradation des ressources naturelles, les problèmes liés aux éléphants et du bien-fondé des actions/mesures de conservation du projet ; (iii) Avoir le soutien de tous les utilisateurs locaux et étrangers par rapport aux objectifs fixés par le projet en matière de mise en œuvre des initiatives locales de protection des ressources naturelles prenant en compte les zones vitales des éléphants ainsi que des règles et sanctions locales mises en place pour leur gestion.  La première rencontre a réuni 27 personnes de la région/cercle de Douentza et la deuxième 9 personnes de la région de Tombouctou/cercle de Gourma-Rharous, représentant les structures suivantes : gouvernorat, préfecture, Eaux et Forêts, agriculture, pêche, élevage, production des industries animales, services vétérinaires, douanes, conseil de cercle, gendarmerie, GTA, hydraulique.  *- Organisation d'un atelier d'élaboration des plans de gestion communautaire des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre des conventions*  Un atelier d’élaboration des plans de gestion communautaires des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de CGRN a été organisé à Douentza les 13-14 octobre avec 104 participants (95H, 9F) des communes de Bambara Maoudé, Inadiatafane, Gossi, Ouinerden, Haribomo, Hombori et Petaka. Ces plans visent à renforcer l’intégration d’initiatives de protection des ressources naturelles au sein des plans de développement des communes (PDESC) et bénéficieront d’un appui spécifique à leur mise en œuvre en 2023.  A 3.1.1.2 Organisation d’assemblées générales regroupant les villages officiels, hameaux et campements dans et autour de la Réserve de Biosphère.  Cinq (5) assemblées générales d'information et de sensibilisation regroupant les villages, hameaux et campements des communes de Gossi, Ouinerden, Haribomo, Pétaka et Hombori, situées dans et autour de la Réserve de Biosphère du Gourma, ont été organisées au mois de mars 2022 dans les chefs-lieux pour : (i) mettre à l’évidence les causes du phénomène de dégradation des ressources naturelles et du bien-fondé de la création de la Réserve de Biosphère du Gourma ; (ii) avoir l’adhésion de tous à la gestion des zones centrales et au respect des limites de la Réserve ; (iii) avoir leur engagement conscient dans la mise en place d’actions et mesures de GRN et de protection des éléphants et de leur habitat ; (iii) avoir leur engagement dans la mise en œuvre des activités introduites dans les PDSEC ayant fait objet de délibérations des conseils communaux. Ces assemblées ont regroupé 275 personnes dont 240 hommes et 35 femmes.  3.1.1.4 Organisation des sessions de formation pour les 25-30 communautés sur la gestion HEC, la gestion des feux de brousse, etc.  - Identification des zones sensibles aux feu de brousse  Quinze (15) écogardes ont été mobilisés au mois de janvier dans les communes de Gossi, Ouinerden, Haribomo, Pétaka et Hombori dans le but (i) D’informer et de sensibiliser les élus et les communautés sur les dangers des feux de brousse ; (ii) Effectuer des sortie sur le terrain pour identifier et localiser au GPS les zones (villages, campements et hameaux) sensibles aux incendies des feux de brousse ; (iii) Aider à l’élaboration d’une carte des zones sensibles aux incendies de feux de brousse (cartes disponibles).  *- Formation des communautés sur les conflits H/E et la gestion des feux de brousse*  Quatre (4) sessions de formation de 2 jours chacune sur les conflits H/E et les techniques de gestion des feux de brousse ont été organisées les 13-14 avril 5-6, 7-8 et 10-11 août respectivement, au profit de 365 représentants (261H, 103F) des chefs de villages, des éleveurs, des agriculteurs, des exploitants forestiers, des pêcheurs, des transhumants et des écogardes des 25-30 communautés ciblées dans les communes de Gossi, Ouinerden, Haribomo, Petaka et Hombori. L’objectif global était de renforcer les capacités des communautés sur la gestion et la prévention des conflits H/E et les techniques de gestion des feux de brousse, et plus spécifiquement à faire en sorte que les participants (i) maîtrisent les mesures et actes de prévention des conflits H/E ; (ii) acceptent l’éléphant sur les mêmes espaces ; (iii) augmentent l’espace nourriture pour les éléphants ; (iii) s’approprient les techniques de gestion des feux de brousse ; (iv) adhérent aux conventions et les mettent en œuvre.  3.1.1.5 Information sur les objectifs et les enjeux du projet, recensement des préoccupations des uns et des autres et sollicitation de leur appui et de leur adhésion  - Organisation et animation d'une rencontre d'information et de sensibilisation sur le contenu des conventions  Une rencontre d’information et de sensibilisation des maires, des membres des commissions Environnement, des services techniques, de l’administration a été organisée à Douentza les 10-11 octobre 2022 sur les objectifs et les enjeux des conventions nouvellement signées pour solliciter leur appui et leur adhésion à leur mise en œuvre dans les 7 communes impliquées, càd Gossi, Ouinerden, Haribomo, Hombori, Pétaka, Bambara Maoudé et Inadiatafane. La rencontre a réuni 70 personnes (66 H, 4 F).  Activité 3.1.2 Concevoir des conventions locales qui respectent et renforcent la zonation et l’application de la législation relative à la zone centrale de la Reserve de Biosphère du Gourma  3.1.2.1 Organisation d’assemblées intercommunautaires dans les sites humains limitrophes de la zone centrale de la RBG pour l’identification des villages, campements, hameaux et sites fixes de fraction à impliquer dans la conception de conventions locales  - Organisation d’assemblées générales dans les villages, campements, hameaux et sites fixes de fractions situés dans et autour des zones centrales et leurs communes limitrophes  Des assemblées générales se sont déroulées du 7 au 18 avril 2022 dans les villages, campements et hameaux situés autour des zones centrales de Banzéna (commune de Bambara-Maoudé) et Talawat (commune d’Inadiatafane) pour (i) collecter des données sur la cohésion sociale, les zones d'exploitation/utilisation des communes, les règles et sanctions locales en vigueur et les zones à risque de conflits en préparation des conventions, (ii) solliciter l’adhésion et le soutien des communautés en vue de concevoir des conventions qui respectent et renforcent la zonation et l’application de la législation relative à la zone centrale de la Réserve de Biosphère du Gourma. La collecte des données a été assurée par 6 éco-gardes de la zone formés à cet effet. Au total 16 assemblées générales ont été tenues, regroupant au total 802 participants dont 154 femmes (452 participants dont 87 femmes dans la commune de BM, 350 participants dont 67 femmes dans la commune d’Inadiatafane).  Ces assemblées générales se sont poursuivies au mois de juillet dans les villages, campements et hameaux situés autour des zones centrales de Banzéna (commune de Bambara-Maoudé) et Talawat (commune d’Inadiatafane), ainsi que dans les communes limitrophes de Hombori, Gossi, Ouinerden et Haribomo. Douze (12) écogardes ont été formés et appuyés à cette occasion pour continuer la collecte des données. Les 51 assemblées ont regroupé 4 058 participants.  3.1.2.2 Élaboration des conventions locales respectant et renforçant le zonage et l’application de la législation relative à la zone centrale de la Reserve de Biosphère du Gourma  - Atelier d’amendement et d’amélioration des conventions  Les 4, 5 et 6 juillet 2022 s’est déroulée dans la salle de conférences du conseil régional de Mopti la rencontre technique d’amendement et d’amélioration des draft de conventions qui a regroupé 61 personnes. Quatre types de conventions étaient concernés par ce travail, à savoir : des conventions (i) communales et (ii) intercommunales qui respectent et renforcent la zonation et l’application de la législation relative à la zone centrale de Biosphère du Gourma ; des conventions (iii) communales et (iv) intercommunales de gestion des ressources naturelles.  Après un rappel introductif sur les différents types de conventions, leur processus d’élaboration, leurs objectifs et leur mise en œuvre, leur impact et leur durabilité, ainsi que leur cadre juridique, les travaux se sont poursuivis par la présentation, l’amendement et l’amélioration des conventions. A la fin des travaux, les participants ont fait les recommandations suivantes : (i) En prélude à la mise en œuvre des conventions, procéder à une large diffusion de la loi N°2021 -064 du 14 décembre 2021 portant création de la réserve de Biosphère du Gourma ; (ii) Assurer la formation des autorités locales (chef villages, fraction, les élus l’administration et les services techniques sur la charte pastorale) ; (iii) Communiquer à temps la date de signature des conventions aux participants.  3.1.2.4 Élaboration des conventions locales sur la gestion des ressources naturelles  - Poursuite de l’enquête sur l’identification des règles et sanctions traditionnelles de GRN  Quinze 15 écogardes ont été formés puis mobilisés au mois d’avril 2022 pour la collecte des données sur les règles et sanctions traditionnelles de GRN dans les communes de Diaptodji, Dangol-Boré, Débéré, Dallah, Kéréna, Pétaka et Haribomo pour servir de base à l’élaboration des conventions de GRN. Cette enquête complète une enquête similaire déjà réalisée dans les communes de Bambara-Maoudé, Gandamia, Haïré, Hombori, Inadiatafane, Korarou, Gossi et Ouinerden, et permet de disposer des données sur les règles et sanctions traditionnelles sur l'ensemble des communes de la zone d’intervention.  - Atelier de partage et de signature des conventions  L’atelier de partage et de signature des conventions a eu lieu les 22-23 août dans la salle de conférence du Conseil Régional de Mopti / Sévaré en présence de 39 participants, les copies des conventions ayant été partagées avec les parties signataires une semaine au préalable. Douze (12) nouvelles conventions ont été signées, à savoir : (i) 5 conventions communales de GRN impliquant les communes de Gossi, Ouinerden, Haribomo, Petaga et Hombori ; (ii) 2 conventions intercommunales de GRN impliquant les communes de Hombori, Gossi et Ouinerden d’un côté, Inadiatafane et Bambara-Maoudé de l’autre ; (iii) 4 conventions communales relatives à la Réserve de Biosphère du Gourma impliquant les communes de Hombori, Gossi, Ouinerden et Haribomo ; 1 convention intercommunale relative à la Réserve de Biosphère du Gourma impliquant les communes de Bambara-Maoudé et Inadiatafane.  Ces 12 conventions viennent compléter les 10 conventions communales + 1 convention intercommunale de GRN signées en 2020 dans le cadre du projet UE, ce qui porte à (23) le nombre total de conventions impliquant l’ensemble des seize (16) communes d’intervention du projet soit 15 conventions communales et 3 conventions intercommunales de GRN ; 4 conventions communales et 1 conventions intercommunale relatives à la Réserve de Biosphère du Gourma.  3.1.2.3 Mise en œuvre des conventions locales respectant et renforçant le zonage et l’application de la législation relative à la zone centrale de la réserve de biosphère du Gourma  - Organisation de la diffusion du contenu des conventions via les radios locales  Cette activité a pour but de sensibiliser et d’informer les populations des communes situées dans et autour des zones centrales de Banzena et Talawat et les populations des communes limitrophes sur le contenu des conventions nouvellement signées, la diffusion par radio en langues locales (Fulfulde, Tamasheq, Songhaï) permettant de cibler le plus grand nombre. Sept (7) radio locales ont été ciblées à cet effet dans les communes de Diaptodji, Hombori Gossi, Dangol-Boré, Dalla, Hairé et Douentza, et la diffusion a commencé sur deux (2) d’entre elles ('La VOIX DU GOURMA', commune de Gossi, et Radio Daande Duwansa, commune de Douentza).  - Mise en place des structures chargées de la mise en œuvre des conventions  118 structures ont été mises en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre des conventions. Elles comprennent 2 commissions de suivi-évaluation au niveau cercle – Douentza et Gourma-Rharous - (soit 1/ cercle), regroupant 23 personnes, et 116 comités de surveillance au niveau village, regroupant 1 508 personnes avec une moyenne de 4 femmes par comité.  - Organisation de sessions de formation des structures chargées de la mise en œuvre des conventions GRN  Quatre (4) sessions de formation de 2 jours chacune ont été organisées à Douentza au profit des structures des communes d’Inadiatafane (2 sessions les 27-28/11), Pétaka (1-2/12) et Hombori (3-4/12) sur les thèmes suivants : (i) rôles et responsabilités, (ii) transfert des compétences, (iii) conflits homme-éléphant, prévention et gestion des conflits au sein et entre communautés liés à l’exploitation/utilisation des ressources naturelles. Elles ont regroupé chacune 71 (51H, 20F), 72 (48H, 24F), 65 (45H, 20F) et 91 (63H, 28F) participants. La formation des structures restantes est en cours.  Résultat 3.2. De nouveaux systèmes de génération de revenus sont mis au point et utilisés dans les communautés cibles  Activité 3.2.1 Doter en subventions de micro-crédits du PNUD des communautés locales sélectionnées pour des projets pilotes de GCRN conformément aux plans communautaires de gestion des ressources naturelles  3.2.1.1 Appui technique et financier à la réalisation de pare-feu  Le projet a apporté un appui technique et financier aux communautés organisées et associations officielles des villages, campements, hameaux et sites de fractions des communes situés autour des zones centrales de la Réserve et dans leur périphérie pour la réalisation des pare feu de protection des ressources naturelles et pastorales. Ces campagnes de pare-feu ont mobilisé 787 jeunes (701H, 86F) dans la création de 1 567 km de pare-feu et la protection de 3 483 km2 d’habitat naturel courant mars-avril 2022 (saison 2021-22), et 790 jeunes (749H, 41F) dans la création de 1 250 km de pare-feu et la protection de 1 167km2 de ressources naturelles entre octobre et début décembre 2022 (saison 2022-23).  3.2.1.4 Financement de projets GRN  21 projets de GRN situés dans les communes de Bambara-Maoudé, Inadiatafane, Gossi, Haribomo, Ouinerden et Hombori ont bénéficié de financement au cours du mois de novembre 2022 (voir aussi 3.2.2.3 ci-dessous). Les associations bénéficiaires regroupent 1 0004 membres dont 776 H et 223 F.  **Activité 3.2.2 Dotation en subventions de micro-crédits du PNUD à des communautés locales sélectionnées dans les communes de Bambara-Maoudé, Gandamia et Haire pour élaborer et mettre en œuvre 20-24 projets de moyens de subsistance de remplacement**  3.2.2.3 Sélection des meilleurs projets  Un atelier d’information et d’arbitrage de deux (2) jours a été organisé les 12-13 mai à l'Hôtel LAFIA à Sévaré pour étudier la faisabilité technique et financière des micro-projets GRN et AGR présentés pour financement par les communautés des communes de Gossi, Ouinerden, Haribomo, Hombori et Pétaka. L’atelier a regroupé 43 participants dont 8 femmes (élus, services techniques, administration et promoteurs des AGR) en plus de l’équipe du projet. A l’issue des débats, 86 projets AGR et 21 projets GRN ont été retenus pour financement sur la base des critères suivants : (i) les initiatives bénéficient à la communauté et non à des intérêts individuels et n’engendrent aucune tension communautaire ou socio-ethnique ; (ii) les initiatives s'adressent à la cause et non seulement aux symptômes de la dégradation des ressources naturelles ou de la pauvreté locale ; (iii) les promoteurs démontrent des compétences professionnelles nécessaires pour l’exécution de l’initiative ; (iv) les promoteurs sont en règle, c’est-à-dire officiellement reconnus de la communauté si possible.  3.2.2.4 Financement des meilleurs projets  72 initiatives AGR ont été financées au mois de juin, suivies de quatorze (14) initiatives au mois de juillet, ce qui porte le total à (86) initiatives AGR réparties sur les communes de Gossi, Haribomo, Hombori, Ouinerden et Petaka. Toutes ont comme élément principal l’embouche, complétée dans certains cas par le petit commerce et/ou l’agriculture.  L’embouche est une activité d’élevage qui consiste à acheter, ou à choisir dans son propre troupeau, des sujets jeunes ou maigres qui sont nourris intensément pour 3 à 6 mois pour les vendre sur le marché. Le choix de cette activité s’explique par le fait que les communautés financées sont des communautés pastorales, qui disposent déjà d’un savoir-faire local en matière d’embouche puisqu’elle occupe une place importante dans le système de production de la zone, permettant de générer des revenus intéressants pour les individus, les foyers et les ménages, sans trop de contrainte ; elle constitue donc l’AGR préférée par les communautés. Bien gérée, elle peut être reprise par le porteur 3 à 4 fois dans l’année et ne nécessite pas beaucoup d’engagement de la part du projet en matière de suivi et d’encadrement. Cette activité permet aussi de réduire le nombre de têtes de bétail en se concentrant sur un nombre réduit d’animaux, qui, mieux nourris, sont aussi en meilleure santé et se revendent donc plus cher au marché. Indirectement, cette activité contribue donc à réduire la pression sur les ressources naturelles et à encourager leur protection.  COMPOSANTE 4. GESTION DES CONNAISSANCES, SUIVI ET EVALUATION ET INTEGRATION DES QUESTIONS DE PARITE HOMMES-FEMMES.  L’équipe du projet a participé à la deuxième session du comité national de pilotage du projet le 23 février au Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro.  AUTRES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET  - Mission d’audit (Micro-évaluation)  Une mission d’audit a été effectuée par le cabinet BDO UK en juillet 2022. À cette occasion, trois (3) membres de l’équipe de terrain ont séjourné à Bamako pour travailler avec les auditeurs entre les 8 et 11 août. |
| --- |

|  |
| --- |
| 1. **Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation** |
| *Décrivez les mesures prises pour assurer un suivi et une évaluation continus de la mise en œuvre des résultats du projet (mécanismes informels et formels)*  Sur le terrain, les activités communautaires sont documentées par les animateurs du projet et les écogardes communautaires avec lesquels le projet est en contact régulier. Ceux-ci rapportent également les données relatives aux éléphants telles que cas de braconnage, HEC, visuels. Des rencontres mensuelles et trimestrielles sont organisées avec les animateurs et les écogardes pour faire le point des activités réalisées et s’assurer que les données sont bien collectées. Les animateurs comme les écogardes bénéficient par ailleurs de formations pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs activités.  Deux chargés suivi-évaluation (S/E), l’un au Mali, l’une au Royaume-Uni, sont chargés d’assurer le contrôle qualité des données, leur transmission et leur consolidation de part et d’autre. Les données de terrain sont centralisées au niveau du chargé SE au Mali où les rapports d’activités et rapports financiers sont élaborés par l’équipe de terrain sur la base des données collectées. Ceux-ci sont ensuite transmis à l’équipe basée au Royaume-Uni où la chargée SE consolide les informations dans des bases de données (HEC, braconnage, etc.). De manière générale, l’équipe du RU est chargée de communiquer les résultats aux partenaires extérieurs internationaux.  La Directrice du PEM, basée au Royaume-Uni, et le Chef de Terrain, basé au Mali, sont en contact quotidien. Ces échanges fournissent un S/E continu de la situation globale (évolution des activités et du contexte sécuritaire notamment) qui permet d’orienter la marche à suivre en s’adaptant au contexte.  Un Responsable Administratif et Financier recruté au mois de novembre et basé à Bamako est venu renforcer l’équipe du projet. |

|  |
| --- |
| 1. **Genre et équité** |
| *Comment ce programme prend-il continuellement en compte le genre et l'équité. Le genre est ici entendu à la fois comme une composante transversale et comme une composante indépendante qui sert à augmenter les effets multiplicateurs du programme.*  La stratégie d’engagement communautaire du projet vise à inclure toutes les parties intéressées, tous les groupes sociaux, toutes les sensibilités. Elle passe par un dialogue intra- et intercommunautaire sur les problèmes auxquels les communautés sont confrontées, qui vise l’élaboration de solutions en commun, sur la base du consensus. Ainsi, les femmes sont impliquées dans les activités du projet au même titre que les hommes, dans le respect de la culture locale. Cependant, la situation sécuritaire actuelle impose certaines limites. Par ex. l’imposition de la charia par les groupes extrémistes actifs dans la zone d’intervention limite la participation des femmes, notamment aux réunions. Pour cette raison, et par souci de sécurité en général, certaines activités (notamment certaines réunions) sont délocalisées en ville hors de l’aire de répartition des éléphants.  Les femmes, comme les jeunes, sont très engagées au sein de leur communauté et leurs voix se font entendre à plusieurs niveaux où elles livrent librement leurs opinions.  **Au niveau de certains conseils communaux**, au sein desquels les femmes prennent une part active aux délibérations, comme en témoigne l’exemple de la commune de Pétaka. Lors de l’assemblée générale qui a eu lieu à la mairie de Pétaka pour délibérer sur la mise en place de nouveaux écogardes et la protection de la brousse, la conseillère communale a pris la parole pour soutenir l’idée avec ferveur : « Je souhaite que ce genre de rencontres se multiplient. Si la brousse est bien protégée, c’est [bon] pour nous les femmes et les enfants qui ne pouvons pas bouger à cause de l’insécurité. » (extrait du PV)  **Au niveau des comités villageois de surveillance chargés de la mise en œuvre des conventions.** Les femmes sont présentes au sein des 116 structures mises en place au niveau village, à raison de 4 femmes par structure en moyenne.  **Dans le cadre des initiatives GRN.** Les associations bénéficiaires de financement regroupent à ce jour 1 0004 membres dont 776 H et 223 F.  **Dans le cadre du projet, les AGR** ciblent aussi particulièrement les femmes. Sur les 86 AGR financées à ce jour, 30 d’entre elles sont portées par des associations féminines, 49 par des associations mixtes, et seulement 7 par des associations masculines. Les femmes représentent près de 55% des membres au sein de ces associations (1 743 sur 3 175). Par oppositions aux hommes, le PEM a constaté que les associations féminines font souvent preuve d’une forte cohésion sociale, avec des leaders qui bénéficient d’une grande légitimité et qui sont très respectées.  **Au niveau du réseau d’écogardes** – 1 460 écogardes, dont 83 femmes, répartis sur 17 communes sont à ce jour enregistrés avec le PEM. 24 de ces écogardes, dont 2 femmes, ont été nommés dans la commune de Pétaka dans le cadre du projet FEM-PNUD. |

|  |
| --- |
| 1. **Défis, risques et opportunités** |
| *Fournir une analyse des défis, des difficultés, les risques et les opportunités rencontrées (peut-être d'ordre technique, financier ou organisationnel / interne et externe) et ce qui a été fait pour y remédier. Le cas échéant, décrivez le soutien qui pourrait être fourni par le programme du PNUD pour surmonter certains des problèmes.*  **Insécurité**  L’insécurité est source permanente de défis qui nécessitent bien souvent des réponses rapides et un engagement continu pour ne pas compromettre les progrès déjà accomplis. Elle représente avant tout une menace constante pour l’équipe du projet et les populations bénéficiaires. D’un point de vue opérationnel, elle rend tout plus cher et plus difficile, et déclenche toute une série d'autres défis, imposant une vigilance de tous les instants et de la flexibilité pour continuer de mener les activités et obtenir les résultats en minimisant les risques le plus possible :  • L'équipe de terrain risque d'être enlevée ou assassinée si elle est soupçonnée par les insurgés (qui ont des espions partout) d'être associée au gouvernement ou à des organisations occidentales. Des mesures renforcées ont ainsi été mises en place dès 2019. Cela signifie, par exemple, que le personnel ne peut pas se réunir au bureau à plus de 2 ou 3, par crainte d’éveiller les soupçons ; pour les réunions d'équipe, ils doivent voyager pendant 3 heures sur l'une des routes les plus minées d'Afrique pour se retrouver dans la ville sécurisée la plus proche. Sur le terrain, le projet est présenté comme une initiative locale et les murs du bureau sont dépourvus de tout affichage, de panneaux ou de publicités.  • Toute information suggérant des liens entre l'équipe de terrain et les écogardes d'une part, et le gouvernement et les organisations occidentales d'autre part ne doit pas se retrouver sur internet. Ainsi, la plupart des informations sur le site web du projet ont été archivées et le projet ne communique pas sur les réseaux sociaux dans un souci de minimiser le risque d’association entre l’équipe locale et le projet.  • Dans de nombreuses zones rurales, nos écogardes communautaires ne peuvent pas être vus avec des smartphones ou des GPS, de peur d'être accusés d'être des espions, ce qui impose des limites au niveau de la collecte des données notamment.  • Les pylônes téléphoniques sont continuellement sabotés.  • Les zones prévues pour les d'activités peuvent soudainement devenir des zones "rouges", ce qui signifie que le projet doit s'adapter pour mener des activités ailleurs ou des types d'activités différents.  • Toutes les banques ont fermé, sauf une, et toutes les transactions se font en liquide. L'équipe de terrain ne peut pas utiliser de véhicules car elle risque de tomber dans une embuscade (c'est déjà arrivé).  • L'équipe ne peut plus se déplacer librement dans l'aire de répartition des éléphants (bien qu’elle dispose, grâce à son réseau d’écogardes, d'informations détaillées sur les zones « rouges » et celles où l'on peut encore se déplacer en toute discrétion. Quand ils sont nécessaires, les déplacements en brousse se font donc à moto ou en transport en commun, en habits ordinaires ou traditionnels pour se fondre dans la population locale). Elle a donc conçu un moyen d'impliquer l'administration locale et les structures traditionnelles dans la réalisation des résultats du projet, mais cela nécessite de faire sortir les participants de haut rang, comme les maires, de l'aire de répartition des éléphants.  • Beaucoup de réunions et d’ateliers impliquant les communautés, pas seulement les élus, se tiennent désormais en ville, voire en dehors du Gourma, la présence des groupes extrémistes dans les villages rendant l’organisation de ces activités trop risquée, ce qui demande plus de temps, de ressources humaines et de moyens financiers. L’imposition de la charia par les djihadistes limite aussi la participation des femmes aux réunions.  • Les difficultés supplémentaires augmentent considérablement la charge de travail administrative et logistique alors que le budget n'augmente pas.  **Sanctions économiques**  Les sanctions économiques du début d’année à l’encontre du Mali ont eu une répercussion directe sur le projet en empêchant de facto les virements de fonds destinés à la mise en œuvre des activités de terrain et au salaire du personnel local. Ainsi, le personnel local n’a pas été payé et les activités communautaires ont été suspendues pendant trois mois, le temps que le projet trouve une solution pour transférer les fonds. D’un point de vue opérationnel, ceci n’a fait qu’accentuer le retard déjà accusé par le processus d’élaboration et de validation des mesures de sauvegarde courant 2021, en retardant un peu plus la réalisation de certaines activités phares, telles que les AGR.  **Manque de visibilité et difficulté à communiquer les réalisations et les leçons tirées du projet**  Le projet a obtenu des résultats significatifs, mais est confronté à un problème de visibilité parce que (a) les gens ne peuvent pas visiter le projet ; (b) nous ne pouvons pas communiquer ouvertement sur internet ou d'autres médias publics, par souci de protéger l'équipe de terrain. En conséquence, les réalisations importantes du projet et les leçons apprises ne sont pas appréciées à leur juste valeur, bien que l’approche du projet s’inscrive parfaitement dans le discours actuel et la nouvelle façon de penser la conservation.  **L’exploitation illégale de l’or**  L’exploitation illégale de l’or, à l’intérieur même des limites de la nouvelle réserve et de ses zones centrales, demeure un problème urgent à régler. Elle implique notamment l’utilisation de produits chimiques toxiques tels que le cyanure et le mercure, et l’extraction massive d’eau en provenance des mares locales dont dépendent les populations locales et les animaux. Elle représente à ce titre une menace sanitaire, environnementale et sécuritaire (les sites d’orpaillage sont contrôlés par les groupes armés) très inquiétante pour les populations locales, leur bétail et la faune sauvage. Elle porte également atteinte à l’intégrité de la nouvelle réserve.  Le projet suit de près l’évolution de la situation sur le terrain et poursuit ses interventions auprès des ministères concernés (Direction générale de la géologie et des mines (DNGM), Ministère des Mines, Ministère de la Sécurité et la Protection Civile) pour obtenir leur appui. Il est crucial que l’État malien prenne ses responsabilités pour assurer le respect de la législation de la réserve et la protection des ressources naturelles qui y sont associées, notamment les zones centrales, avant qu’il ne soit trop tard. Ceci implique l’éviction des orpailleurs. Les PTF doivent aussi soutenir l’éviction des orpailleurs actuellement à l’intérieur de la réserve ainsi que les initiatives d’engagement communautaire afin de contrôler toute activité minière susceptible de survenir à l’extérieur.  **Difficultés de communication liées aux coupures de courant et du réseau internet**  Sur le terrain, ces coupures sont régulières et sont parfois le résultat de sabotage par les groupes armés. Elles peuvent, par moment, rendre la communication difficile entre les deux équipes. Les questions urgentes se gèrent alors au téléphone et l’équipe britannique au complet se rend au Mali au moins une fois par an pour rencontrer l’équipe locale (la directrice trois à quatre fois). |

|  |
| --- |
| 1. **Gestion des partenariats** |
| *Comment évaluez-vous la relation entre votre organisation et les autorités étatiques ? Comment cette relation a-t-elle affecté l’action ? Le cas échéant, décrivez votre relation avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'action.*  De manière générale, les relations entre WILD Foundation et les autorités publiques (en premier lieu le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD), le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) ainsi que la Direction Nationale des Eaux et Forêt (DNEF), l’État-Major des Armées, et les élus locaux) sont bonnes, car elles reposent sur une collaboration de longue date, et un large réseau de connaissances.  La fin de la formation des formateurs en juillet a marqué la fin de l’engagement de Chengeta Wildlife au Mali dans le cadre du projet, la DNEF n’ayant pas jugé nécessaire de prolonger leur appui aux nouveaux formateurs. |

|  |
| --- |
| 1. **Durabilité** |
| *Comment le projet assure-t-il la durabilité des activités ?*  La durabilité des activités est intégrée dans la fabrique même du projet. Le PEM s’est donné pour mission d’accompagner les communautés de l’aire de répartition des éléphants dans l’élaboration de systèmes de GRCN « centrés sur les éléphants » jusqu’à ce que ces pratiques deviennent habituelles. Pour ce faire, la stratégie d’engagement communautaire du PEM vise à rendre les communautés locales responsables de la gestion des ressources naturelles et du processus décisionnel en la matière, en leur faisant prendre conscience des effets de leurs actions sur l’environnement et par là-même du fait qu’elles ont la capacité de remédier, en partie, à certains problèmes auxquels elles sont confrontées. Ainsi, les solutions et les activités naissent au niveau local et se basent sur un savoir-faire existant et ne sont pas imposées de l’extérieur.  Avant l’irruption du conflit en 2012, les avancées en la matière étaient très encourageantes avec nombre de communautés, ayant constaté les effets bénéfiques de la GCRN, désireuses de rejoindre le projet. L’insécurité grandissante a malheureusement mis à mal ces avancées et les progrès se limitent aujourd’hui aux zones encore accessibles. Malgré cela, certaines activités comme les pare-feu, dont l’impact est immédiat, sont extrêmement populaires et sont répliquées par des communautés environnantes sans l’appui financier du projet - ce qui démontre que le modèle fonctionne. Les avancées les plus importantes sont constatées dans les communautés avec un niveau de cohésion social élevé et celles-ci ne nécessitent bien souvent qu’un soutien limité. D’autres communautés moins soudées nécessitent un soutien plus important, de surcroît dans le contexte sécuritaire actuel qui met à l’épreuve les relations intra- et intercommunautaires.  Aujourd’hui, l'engagement des collectivités territoriales, en particulier les communes à travers les maires, le développement de conventions de GRN et de plans de développement communaux (PDESC) qui prennent en compte la GRN sont d’autres éléments qui soutiennent cette durabilité, tout comme la création de la nouvelle Réserve de Biosphère du Gourma qui fournira aux agents de la DNEF le mandat nécessaire pour appuyer les communautés dans la mise en œuvre de leurs conventions en faisant respecter les lois en la matière, le but ultime étant pour l’aire de répartition des éléphants dans son ensemble d’être gérée de manière durable, dans le cadre de systèmes de GCRN renforcés par, et appuyant, le plan de gestion et la législation de la réserve. |

|  |
| --- |
| 1. **Visibilité et couverture médiatique** |
| *Veuillez décrivez comment vous avez impliqué les médias dans le projet et les activités du projet. Énumérez toute la couverture médiatique du projet au cours de la période considérée, y compris les communiqués de presse, la radio, les interviews, les clips de presse, etc.*  Comme décrit dans la section VI, le projet s’attache à conserver un profil aussi bas que possible en raison du contexte sécuritaire, ce qui limite sa visibilité, notamment au niveau local. Le projet a d’ailleurs bénéficié d’une dérogation aux règles de visibilité de l’UE dans ce sens. Le projet tente d'éviter complètement les médias sociaux car il est impossible de contrôler qui reçoit quels messages, et il est vital pour la sécurité de l'équipe de terrain et des écogardes qu'ils ne soient pas associés à des organisations ou des financements étrangers, ni à l'État, pour éviter d'être pris pour cible par des groupes terroristes insurgés. Le PEM s’attache néanmoins à assurer la visibilité de ses partenaires dans la mesure du possible, notamment lors de rencontres au niveau national et international, lors de webinaires et d’ateliers avec une audience spécifique, dans les rapports d’activités et documents de communication, et à travers des articles visant les décideurs politiques et les acteurs de la conservation. |

|  |
| --- |
| 1. **Études de cas et histoires de réussite** |
| *Remarque : les histoires de réussite, les témoignages et les études de cas peuvent être utilisés à différentes fins de communication et de rapport, telles que (mais sans s'y limiter) les bulletins d'information, les publications sur le site Web et les rapports des donateurs. Veuillez-vous assurer - en partageant ces histoires et études de cas - que les principes de protection, y compris la confidentialité et le consentement du bénéficiaire, sont respectés.* |

|  |
| --- |
| 1. **Activités futures** |
| *Veuillez décrivez les principales activités à réaliser au cours de la période à venir, y compris tout changement au plan de travail, le cas échéant, et les résultats attendus.* |

|  |
| --- |
| 1. **Photos** |
| *Veuillez joindre au moins deux photos liées aux activités mises en œuvre en relation avec chaque résultat.* |

|  |
| --- |
| 1. **Matériaux** |
| *Veuillez joindre tous les documents / rapports produits dans le cadre du projet.* |

|  |
| --- |
| 1. **Rapport financier** |
| *Veuillez joindre le rapport financier (utilisez le format de rapport en forme de visage fourni par le PNUD).* |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **Plan de travail – trimestriel**   *Veuillez décrire toutes les activités prévues pour le prochain trimestre et l’impact prévues, afin que les actions puissent être coordonnées avec d'autres partenaires en conséquence.* | | | | | |
| **Objectif global – l’impact :** | | | | | |
| **Résultats attendus [[20]](#footnote-20)** | **Activités[[21]](#footnote-21)** | **Budget (USD)[[22]](#footnote-22)** | **Chronogramme[[23]](#footnote-23)** | | |
| **Mois 1** | **Mois 2** | **Mois 3** |

1. Ventilation (par sexe, âge, gouvernorat…) selon la proposition de projet [↑](#footnote-ref-1)
2. Veuillez indiquer la base de référence établie pour mesurer le progrès *qualitatif* ou *quantitatif* - %, oui / non, nombre, fréquence, degré) pour chaque indicateur conformément avec les ciblées établies. [↑](#footnote-ref-2)
3. Veuillez indiquer le cible(s) en nombre (régions, participants, parties prenantes) (ventilé par sexe, âge, si possible) [↑](#footnote-ref-3)
4. Veuillez indiquer le source(s) et des moyen(s) de vérification pour chaque indicateur (Fiche de présence, post / pré évaluation, enquête de perception, entretiens/focus groups, consultations bilatérale, surveillance du contexte, etc…) [↑](#footnote-ref-4)
5. Veuillez indiquer **l**e niveau de réalisation au cours de la période de référence relative à la cible initiale établie pendant cette période. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’ensemble de la population des communes signataires des conventions et des plans de gestion communautaire des RN (86 235 dont 43 041 H, 43 194 F), ainsi que les bénéficiaires des pare-feu réalisés dans les communes non couvertes par les conventions et plans de gestion communautaire, soit 25 378 bénéficiaires dont 12 812 H et 12 466 F. Chiffres basés sur les données du dernier recensement national (4ème recensement général de la population et de l’habitat du Mali (RGPH) 2009, INSTAT, mars 2013). [↑](#footnote-ref-6)
7. Données du recensement aérien des éléphants de 2015 (Dias et al., 2015) moins 64 éléphants tués à partir de cette date (base de données MEP). [↑](#footnote-ref-7)
8. Calculé en utilisant un modèle de croissance démographique simple pour une situation de braconnage nulle Nt = λT N0, où λ = 1,014, T = 6 ans et No = 192-242 [↑](#footnote-ref-8)
9. Calculé sur la base des données de Hansen, MC, PV Potapov, R. Moore, M. Hancher, SA Turubanova, A. Tyukavina, D. Thau, SV Stehman, SJ Goetz, TR Loveland, A. Kommareddy, A. Egorov, L. Chini, CO Justice, et JRG Townshend. 2013. « Cartes mondiales à haute résolution du changement de couvert forestier au XXIe siècle ». Science 342 (15 novembre) : 850-53, couche de couverture forestière et boisée pour la zone du projet 2000 (> = 1% du couvert arboré) où la couverture forestière a été perdue en 2001-2016 (~ 21 ha). La zone comprend une petite forêt, des terres boisées et une savane boisée dans toute la zone du projet. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le but du projet est de maintenir la stabilité des forêts et des zones boisées en réduisant le taux de déforestation grâce à l'application de la loi et aux efforts de consommation et de reboisement durables par les communautés locales [↑](#footnote-ref-10)
11. La surface totale arborée dans la zone du projet est estimée à 3 891 ha (3 890,7 ha exactement). Cette diminution apparente par rapport à la valeur de référence est due à une actualisation des données utilisées pour l’analyse (Hansen, M. C., P. V. Potapov, R. Moore, M. Hancher, S. A. Turubanova, A. Tyukavina, D. Thau, S. V. Stehman, S. J. Goetz, T. R. Loveland, A. Kommareddy, A. Egorov, L. Chini, C. O. Justice, and J. R. G. Townshend. 2013. “High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change.” Science 342 (15 November): 850–53, disponibles sur : <http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest>.) Ces données sont actualisées tous les deux ou trois ans, la dernière mise à jour (v 1.8) datant de 2020 (https://storage.googleapis.com/earthenginepartners-hansen/GFC-2020-v1.8/download.html). Par souci de cohérence, la valeur de référence a été recalculée sur la base des données actualisées soit 3 891,14 ha. Les 0,44 ha de couvert forestier perdus (3 891,14 ha – 3 890,7 ha) ont été perdus en 2019. Cette surface correspond à un carré d’environ 66mx66m - une perte minime au regard de la superficie totale du projet (> 4 millions d’hectares) et bien inférieure à la marge d’erreur. La surface arborée dans la zone du projet peut donc être considérée stable. Il demeure que la capacité de détection à l’aide de cette méthode varie d’une zone du globe à l’autre, les changements étant plus difficilement détectables dans les zones arides où le couvert forestier est relativement épars, comme c’est le cas dans la zone d’intervention du projet, et où la marge d’erreur est généralement trop importante. La probabilité que des changements potentiels résultant de la GRN soient détectés sur une période aussi courte est donc minime, voire impossible. Des études localisées se focalisant sur des zones clés spécifiques sont en l’occurrence plus appropriées, et le PEM espère financer une telle étude prochainement. [↑](#footnote-ref-11)
12. 3 en février 2022, 1 en mars 2022, 1 en juillet 2022. [↑](#footnote-ref-12)
13. Calculé pour la zone de la Réserve partielle d'éléphants à l'aide des données mondiales de 500m de la zone brûlée MODIS L3 pour octobre 2016 - mai 2017 (saison sèche au Mali) [↑](#footnote-ref-13)
14. Diminution prévue de la zone de feu de brousse en raison de l'application accrue de la loi et de la GCRN (produits 2.3 et 3.1) [↑](#footnote-ref-14)
15. Trois réserves de pâturage établies avec le soutien MEP existent actuellement dans la région du Gourma : Basena North, Basena South 1 et Basena South 2 avec une superficie totale de 175 000 ha [↑](#footnote-ref-15)
16. 19 996 ha dans le cadre de 21 projets GRN financés + 18 195,205 ha sur auto-financement des communautés. [↑](#footnote-ref-16)
17. Surface minimale qui sera couverte par les plans de gestion des ressources naturelles communautaires élaborés et mis en œuvre dans les districts de Gandamia, Bambara-Maoude et Haire [↑](#footnote-ref-17)
18. Sur la base de l'expérience du Mali Elephant Project dans la région de Gourma avec 8 CBNRM et des initiatives de subsistance de remplacement qui ont bénéficié à 5 503 personnes (1 915 hommes et 3 588 femmes). Il est donc réaliste de prévoir 50% de participation des femmes à la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-18)
19. Comprend les participants aux activités financées relatives à la composante 3 pour la période de référence, toutes activités confondues (réunions, assemblées, ateliers, pare-feu, etc.), sur la base des données disponibles au moment du rapport soit 13 350 dont 9 384 H, 3 907 F. Il s’agit donc d’un % global, qui ne reflète pas nécessairement le % plus élevé de femmes dans des activités spécifiques telles que les AGR. (Source : Base de données des activités communautaires du PEM, actualisée régulièrement). [↑](#footnote-ref-19)
20. Indiquez quelles activités seront mises en œuvre avec les fonds de la subvention. [↑](#footnote-ref-20)
21. Utilisez autant de lignes d'activité que nécessaire. [↑](#footnote-ref-21)
22. Indiquez les montants du budget dans la devise de la subvention. [↑](#footnote-ref-22)
23. Définissez les périodes de temps pertinentes pour la subvention et indiquez à quel moment des activités spécifiques doivent être achevées. En règle générale, les périodes correspondent au moment où les tranches des fonds sont libérées (c.-à-d. Tous les trimestres, tous les six mois, tous les ans). Utilisez autant de périodes que nécessaire. [↑](#footnote-ref-23)